

**Réunion du Conseil Municipal de la Commune,
du 13 Février 2020**

L'an deux mille vingt, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SYLVAINS-lès-MOULINS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Lydie REBER, maire.

Convocation 04/02/2020

Affichage le 04/02/2020

Présents :

Mesdames Lydie REBER, Stéphanie ALBERICCI, Laurence LAROCHE, Nadine VASSEUR, Danielle KRIVINE, Danielle WATTEL, Chantal MORICE, Karine ARNAUD, Marie Claude GUICHEUX, Adèle COMELLAS.

Messieurs : Sylvain ALLEAUME, Raphaël CASTEL, Gérard POURVU, Jean Philippe BACCARO, Pascal GRET, CORTEGGIANI Jean-Pierre et Daniel SAUNIER.

Absents excusés

Paulette BLIN a donné pouvoir à C. MORICE

Serge TASSE a donné pouvoir à L. REBER

Claude DERYCKE et Jean Pierre JUSSEAU étaient excusés.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claude GUICHEUX

Présentation du Compte administratif 2019 :

Madame le Maire présente le compte administratif 2019

Budget Principal :

Résultat d'investissement – **60.877.32€**

Résultat de fonctionnement : **760 368.01€**

Total : 699.490.69€

CCAS :

Résultat de fonctionnement : **19.334.31€**

Donc un total Global de : **19.334.31€**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **760.368.01€** euros décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : **314.121.98€**

Résultat reporté N-1 : **508.231.44€**

Résultat à affecter : **122.862.73€**

Solde d'exécution de la section d'investissement : - **60.877.32€**

Besoin de financement : **252.136.57€**

En réserve au compte 1068 (investissement) : **252.136.57€**

Report en fonctionnement au compte R002 : **760.368.01€**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les orientations budgétaires déjà débattues dans les réunions précédentes :

- La couverture incendie : un budget de 70 000 euros est proposé, pour commencer ce programme il sera procédé à la cession à titre gratuit d'une parcelle de 145 m² de M. ZOZOR. Les frais de notaire seront à la charge de la commune pour 250€, et les frais de géomètre pour 900€. Puis sur ce terrain une bâche souple sera installée pour un montant d'environ 10.000.00€
- Accès Pompiers Gérier chez M. POURVU (mare)
- Bouche incendie Bois du Louviné
- ECOLE : 100.000.00€ (pour remise en état des disfonctionnements)
- Chauffage Eglise de Coulonges 18.000.00€ (3 paraplües) à étudier

- Parcours Pédestre du Patrimoine = 5 panneaux pour 5.000.00€ en partenariat avec Association du Patrimoine
- Plaques de rues
- Parking local technique 15.000.00€
- Chemins 15.000.00€
- Aménagement devant Mairie à étudier
- Assainissement Salle des Fêtes
- Logiciel cimetièrre

DELIBERATION TERRAIN M. ZOZOR

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur et Madame Henri et Andrée ZOZOR ont l'intention de céder gratuitement à la Commune de deux parcelles situées sur la commune de SYLVAINS-lès-MOULINS, Le Moulin Neuf, cadastrée :

- Section 178 ZI numéro 273 pour une contenance de 01a. 46ca
- Section 178 ZI numéro 274 pour une contenance de 09ca

Lesdites parcelles proviennent de la division de la parcelle cadastrée section 178 ZI numéro 200, Le Moulin Neuf, pour une contenance de 01ha.63a.48ca., ayant fait l'objet d'un document d'arpentage établi par M. DEGROOTE, géomètre-expert à ARNIERES SUR ITON (Eure), le 23 décembre 2019 sous le numéro 421 P.

Ces deux parcelles sont destinées à devenir à entreposer une bâche souple pour la couverture incendie

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur et Madame ZOZOR concernant la cession gratuite des parcelles sus-désignées
- Les frais seront pris en charge par la Commune de SYLVAINS-lès-MOULINS
- L'acte de vente sera confié à l'Office Notarial de MESNILS SUR ITON (Eure), Damville Place de la Gare
- Donner pouvoir à Madame le Maire pour régulariser cet acte dont les termes viennent d'être soumis à l'approbation au Conseil Municipal

DELIBERATION SIEGE

DEUX MOULINS

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de et de télécommunication

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 1400.00€
- En section de fonctionnement : 0€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

HAUT VERRIERE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de et de télécommunication

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 3 666.67€
- En section de fonctionnement : 8.750.00€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

PRIME MEDAILLE DU TRAVAIL (20 ans M. MARQUE Willy)

Mme le Maire informe les conseillers que M. MARQUE Willy a été médaillé du travail (20 ans) qui lui a été remise au cours des vœux de Mme le Maire en Janvier 2020, et propose de lui allouer un cadeau, et précise qu'il préfère une prime.

Les conseillers lui attribuent la somme de 250€ qui sera incluse dans son salaire de Mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire demande l'acceptation d'encaissement :
1 chèque de 72.00€ huissier
1 chèque de 100.00€ Pompes funèbres GUILLON
- Mme le Maire laisse la parole à M. BACCARO pour le rapport du SIEGE.
- Mme le Maire informe les conseillers que le remplaçant communal de M. Louis PETIT (retraite) a été sélectionné et sera embauché en Contrat à Durée Déterminé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2020.

La séance est levée à 22h50